



## Recherches sur la dégénérescence maculaire liée à l'âge (Programme DMLA)

Catégorie de programmes : Subventions de recherche

### Dates limites

Lettre d'intention : **31 août 2016, 16h30**

Dépôt de la demande: **1<sup>er</sup> décembre 2016, 16h30**

### Responsable du programme

Manon Pelletier

514 873-2114

poste 1243

[manon.pelletier@frq.gouv.qc.ca](mailto:manon.pelletier@frq.gouv.qc.ca)

Pour toute question concernant les priorités  
de recherche en DMLA du RRSV :  
[reseau.vision.hmr@ssss.gouv.qc.ca](mailto:reseau.vision.hmr@ssss.gouv.qc.ca)

**Tous les documents indiqués en bleu sont accessibles sur internet (lien hypertexte) ou dans la boîte à outils située dans la page du programme sur le site du FRQS.**

Ce programme de subventions, en partenariat avec la Fondation Antoine-Turmel (FAT) et le Réseau de recherche en santé de la vision (RRSV) du FRQS, a pour objectif de développer des connaissances qui aideront à mieux traiter, mieux réhabiliter, voire à prévenir la dégénérescence maculaire liée à l'âge (DMLA). Afin d'atteindre ces buts, ce programme favorise, par des approches stratégiques et structurantes, le développement d'une masse critique de chercheurs québécois en DMLA et le positionnement du Québec dans ce domaine de recherche au Canada et sur la scène internationale.

Les chercheurs dont les projets seront financés dans le cadre de ce programme pourront, en devenant membre du RRSV, bénéficier de toutes les ressources offertes par le réseau (infrastructures communes, banques de données, banques de tissus, etc.).



## ADMISSIBILITÉ DU PROJET

<b>Thèmes privilégiés</b>	Ce programme est entièrement dédié à la recherche sur la DMLA sous toutes ses formes (recherche fondamentale, clinique, translationnelle, épidémiologie/santé publique et réadaptation, etc.). Toute méthodologie de recherche susceptible de faire avancer significativement les connaissances sur la DMLA est admissible.
<b>Objectifs</b>	<p>Les objectifs spécifiques du programme sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• de développer de meilleurs traitements pour les patients atteints de DMLA</li> <li>• de ralentir significativement le cours de cette maladie</li> <li>• d'en retarder le début, et même d'en prévenir l'apparition</li> <li>• de développer des programmes de réadaptation pour les patients atteints d'une DMLA avancée afin de leur permettre de mieux vivre avec leur maladie</li> </ul>

## ADMISSIBILITÉ DES CANDIDATS

<b>Conditions</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• La demande doit être présentée par un chercheur principal et des cochercheurs ayant un statut de chercheur autonome (voir l'annexe 1c des <b>Règles générales communes</b>) et travaillant en milieu universitaire ou dans l'un ou l'autre des établissements du réseau de la santé et des services sociaux; un <b>minimum de deux (2) cochercheurs</b> est requis</li> <li>• La présence de chercheurs en début de carrière est fortement encouragée</li> <li>• Le chercheur principal doit démontrer qu'il consacrera suffisamment de temps de recherche à ce projet pour en assurer le succès</li> <li>• La multidisciplinarité, l'intersectorialité et la complémentarité des expertises des chercheurs seront considérées comme des atouts</li> </ul> <p><b>Les candidats en formation postdoctorale ne sont pas admissibles à ce programme en tant que chercheur principal ou cochercheur.</b></p>
<b>Ordre professionnel</b>	Les chercheurs cliniciens devront faire la preuve qu'ils sont inscrits au tableau de l'ordre professionnel les régissant au Québec, qu'ils disposent du droit de pratique au Québec et qu'ils possèdent une assurance professionnelle.
<b>Multiples demandes</b>	<p>Un chercheur ne peut déposer qu'une seule demande à l'intérieur de ce programme en tant que chercheur principal.</p> <p>Un chercheur peut déposer plusieurs demandes à l'intérieur de ce programme comme cochercheur.</p>
<b>Affiliation, citoyenneté et résidence</b>	<p>Le chercheur principal et les cochercheurs doivent :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• avoir une affiliation universitaire québécoise</li> <li>• être citoyens canadiens ou résidents permanents (voir la section 2.1 des <b>Règles générales communes</b>) et domiciliés au Québec</li> </ul> <p>Les collaborateurs peuvent provenir de l'extérieur du Québec, mais aucune somme ne pourra être transférée à l'extérieur du Québec.</p>



<b>Éthique</b>	Les chercheurs principaux et cochercheurs doivent se conformer aux règles d'éthique (voir les sections 5.3 et 5.4 des <a href="#">Règles générales communes</a> ).
<b>Formation de base en éthique de la recherche</b>	<p>Une formation de base en éthique de la recherche est obligatoire pour tous les chercheurs principaux ou cochercheurs lorsque leur projet ou leur programme de recherche porte sur des sujets humains.</p> <p>La recherche sur des sujets humains comprend celle étant réalisée :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• avec des sujets humains vivants</li> <li>• sur des cadavres ou des restes humains</li> <li>• avec des tissus, des liquides organiques, des gamètes, des embryons ou des fœtus, des cellules ou du matériel génétique</li> <li>• à partir de renseignements à caractère personnel contenus dans des dossiers. Les renseignements à caractère personnel sont ceux permettant l'identification d'une personne.</li> </ul> <p>Cette formation de base consiste en la réalisation des niveaux 1 et 3 du didacticiel en ligne élaboré par le ministère de la Santé et des Services Sociaux à titre de <a href="#">programme de formation en éthique de la recherche</a>.</p> <p>Les chercheurs et cochercheurs doivent avoir réalisé cette formation de base <b>avant le début des versements</b>.</p>

## DOCUMENTS EXIGÉS – LETTRE D'INTENTION

### Transmission des documents via le site du FRQS seulement

Tout document manquant ou non conforme aux règles du programme et des formulaires peut entraîner la non admissibilité du dossier.

<b>Chercheur principal</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <a href="#">CV commun canadien</a>, version <b>CV de financement</b> pour le FRQS (mis à jour depuis juin 2014)</li> <li>• contributions détaillées mises à jour depuis juin 2014 (pièce à joindre dans le <b>Portfolio électronique du FRQS</b> à la page CV commun canadien), consulter le document <a href="#">Directives pour le fichier joint au CV</a> dans la boîte à outils.</li> <li>• <a href="#">formulaire électronique</a> - Lettre d'intention</li> </ul> <p><b>Seuls les chercheurs dont les lettres d'intention auront été retenues seront invités à soumettre une demande complète</b> (voir la section <b>Évaluation</b>).</p> <p>Le FRQS acheminera par courriel une confirmation de l'acceptation ou du refus de la lettre d'intention de chacun des candidats.</p>
<b>Cochercheurs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <a href="#">CV commun canadien</a>, version <b>CV de financement</b> pour le FRQS (mis à jour depuis juin 2014)</li> <li>• contributions détaillées mises à jour depuis juin 2014 (pièce à joindre dans le <b>Portfolio électronique du FRQS</b> à la page CV commun canadien), consulter le document <a href="#">Directives pour le fichier joint au CV</a> dans la boîte à outils.</li> </ul>



## DOCUMENTS EXIGÉS – DEMANDE COMPLÈTE

### Transmission des documents via le site du FRQS seulement

Tout document manquant ou non conforme aux règles du programme et des formulaires peut entraîner la non admissibilité du dossier.

<b>Chercheur principal</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>CV canadien commun</b>, version <b>CV de financement</b> pour le FRQS (mis à jour depuis juin 2014)</li> <li>• contributions détaillées mises à jour depuis juin 2014 (pièce à joindre dans le <b>Portfolio électronique du FRQS</b> à la page CV commun canadien), consulter le document <b>Directives pour le fichier joint au CV</b> dans la boîte à outils</li> <li>• <b>formulaire électronique</b> – Demande complète</li> <li>• une lettre d'appui de la direction de l'institution ou du département universitaire où s'effectuera la recherche (pour le chercheur principal seulement)</li> <li>• une lettre d'appui des collaborateurs ou partenaires, s'il y a lieu</li> <li>• pour un chercheur principal clinicien : une lettre du directeur du département clinique ou du doyen de la faculté précisant combien d'heures seront dégagées de ses obligations cliniques pour réaliser le projet de recherche</li> <li>• une copie du <i>Certificat de sélection du Québec</i>, de la carte de résident permanent ou du visa de travail, s'il y a lieu</li> </ul>
<b>Cochercheurs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>CV canadien commun</b>, version <b>CV de financement</b> pour le FRQS (mis à jour depuis juin 2014)</li> <li>• contributions détaillées mises à jour depuis juin 2014 (pièce à joindre dans le <b>Portfolio électronique du FRQS</b> à la page CV commun canadien), consulter le document <b>Directives pour le fichier joint au CV</b> dans la boîte à outils</li> <li>• pour tout cochercheur clinicien : une lettre du directeur du département clinique ou du doyen de la faculté précisant combien d'heures seront dégagées de ses obligations cliniques pour réaliser le projet de recherche</li> <li>• une copie du <i>Certificat de sélection du Québec</i>, de la carte de résident permanent ou du visa de travail, s'il y a lieu</li> </ul>

## LIEU DE RECHERCHE

<b>Choix du lieu de recherche</b>	Un groupe ou un centre du FRQS, un établissement du Ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) ou une université du Québec.
<b>Changement du lieu de recherche</b>	<p>Le FRQS s'attend à ce que, pour toute la durée de la subvention octroyée, la personne titulaire de l'octroi mène son projet dans l'établissement ou dans l'université ayant endossé sa demande.</p> <p>La personne titulaire de l'octroi désirant changer de lieu de recherche doit en faire la demande par une lettre officielle par courriel au FRQS. Cette demande fera état des raisons du changement et décrira toutes les conséquences possibles sur son projet de recherche.</p>



Les autorités de l'université ou de l'établissement doivent également approuver ce changement en avisant le FRQS par écrit.

Le directeur du nouveau centre de recherche ou département universitaire doit également aviser le FRQS par écrit qu'il accepte d'accueillir la personne titulaire de l'octroi.

## DURÉE DE LA SUBVENTION

<b>Durée</b>	<b>Maximum de 2 ans non renouvelable</b>
<b>Date d'entrée en vigueur</b>	<b>1<sup>er</sup> mai 2017</b>

## MONTANT DE LA SUBVENTION

<b>Montant</b>	<b>Maximum de 50 000 \$ par année</b>
<b>Frais indirects de recherche</b>	Les subventions attribuées dans le cadre de ce programme sont admissibles à recevoir un montant additionnel pour couvrir les frais indirects de recherche des établissements. Cependant, le FRQS n'est pas responsable des montants versés par ses partenaires. Les détails entourant le remboursement des frais indirects de recherche seront disponibles au moment de l'octroi.

## DÉPENSES ADMISSIBLES

<b>Admissibles</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• salaires d'assistants de recherche</li> <li>• rémunération de personnes-ressources essentielles au projet</li> <li>• rémunération d'étudiants (maîtrise et doctorat) et de stagiaires postdoctoraux, et ce, uniquement pour la première année de leur recrutement. Ces derniers devront obligatoirement se présenter aux prochains concours provinciaux ou nationaux</li> <li>• dépenses relatives à l'acquisition d'équipement seront admissibles de façon exceptionnelle, et ce, dans la mesure où elles seront justifiées dans la demande (maximum de 6 000 \$ par année)</li> <li>• matériel de recherche (incluant achat et hébergement d'animaux) et toute autre dépense exigée aux fins de la réalisation du projet de recherche et justifiée dans la demande</li> <li>• frais d'utilisation d'appareillage ou de plateforme</li> <li>• honoraires et remboursement des frais de déplacement de sujets humains de recherche</li> <li>• participation à des congrès pour une somme maximale de 3% du montant de la subvention, dès la première année de subvention</li> </ul>
--------------------	--



**Non admissibles**

- rémunération des chercheurs principaux, des cochercheurs ainsi que des collaborateurs
- tous les frais indirects reliés à l'aménagement, au réaménagement, à la location et à l'entretien de locaux, ainsi qu'aux frais indirects payés par l'établissement d'accueil
- aucune somme ne pourra être transférée hors du Québec

## ÉVALUATION

**Lettre d'intention**

La lettre d'intention sert à :

- établir l'admissibilité des candidats
- évaluer la pertinence de la demande de subvention en fonction des objectifs
- constituer un comité de pairs d'évaluation dont l'expertise correspondra aux projets soumis

Seuls les candidats dont les lettres d'intention auront été considérées comme admissibles seront invités, par courriel du FRQS, à soumettre une demande complète.

**Demande complète**

L'évaluation des demandes se fera par un comité de pairs composé d'experts des milieux clinique et scientifique et selon les règles du FRQS en vigueur pour la composition des comités d'évaluation.

Des représentants de la Fondation Antoine-Turmel et du RRSV pourront assister au comité d'évaluation comme observateurs, sans droit de vote.

Les équipes de recherche devront porter une attention particulière aux aspects **stratégique** et **structurant** de leurs projets de recherche, en plus de répondre aux objectifs spécifiques du programme. Ces deux aspects seront les principes directeurs qui guideront l'évaluation des demandes.

Par **structurant**, on entend que les projets devront contribuer à consolider et accélérer le développement de la recherche en DMLA au Québec:

- en mobilisant les ressources disponibles dans le milieu de la DMLA
- en sensibilisant et en impliquant les différents intervenants (chercheurs, cliniciens, décideurs, organismes à but non lucratif, partenaires et patients) susceptibles de faciliter la recherche sur la DMLA et l'implantation des résultats.

Le recrutement et le développement d'une masse critique de chercheurs en DMLA au Québec auront aussi un impact structurant.

Par **stratégique**, on pense à la démarche par laquelle les chercheurs investiront leurs efforts et leurs ressources pour optimiser leurs chances d'atteindre les objectifs du programme. De nouvelles subventions, des investissements publics ou privés et des partenariats avec l'industrie sont des exemples d'**effet levier** pouvant découler d'un projet de recherche stratégique. Le rayonnement à l'échelle internationale et la consolidation de collaborations clés en sont d'autres exemples.



Les autres critères d'évaluation pour les demandes complètes seront les suivants :

**Projet de recherche**

- originalité et cohérence du projet
- clarté des objectifs

**Équipe de recherche**

- qualité scientifique des chercheurs
- complémentarité des expertises
- réalisations scientifiques (publications, développement d'initiatives structurantes, rayonnement au niveau canadien et/ou international, etc.)
- rôle dans la formation de la relève

**Maillage/Partenariats**

- le projet décrit les modalités assurant un maillage avec les membres de la communauté de recherche locale, nationale et internationale, les décideurs et / ou les milieux de pratique
- les partenariats financiers ou de nature autre que financière seront considérés comme un atout

**Faisabilité**

- faisabilité scientifique et technique du projet
- réalisme de l'échéancier et pertinence des indicateurs de suivi

**Retombées à court terme**

En quoi ce projet permettra-t-il, à court terme, d'atteindre les objectifs visés par ce programme?

- impact du projet en termes d'acquisition de connaissances et de savoir-faire
- impact sur le développement de concepts, de nouveaux modèles et sur le développement d'instrumentation, d'approches et de méthodes nouvelles, dans le but de mieux traiter ou de mieux réhabiliter les sujets porteurs d'une DMLA

**Transfert des connaissances**

- Stratégie (s) proposée (s) afin de veiller à ce que les résultats de la recherche soient utilisés au développement et/ou à l'implantation de :
  - meilleurs traitements
  - meilleurs outils de réhabilitation ou de prévention
  - meilleurs programmes
  - nouvelles pratiques ou politiques de soins pour les patients atteints de DMLA

**Budget**

- justification adéquate du budget demandé





## RÉSULTATS DE RECHERCHE ET TRANSFERT DES CONNAISSANCES

<b>Dépôt d'un rapport et présentation</b>	<p>En acceptant la subvention, les titulaires de l'octroi s'engagent à fournir des rapports scientifique et financier aux échéances indiquées par le Fonds.</p> <p>Les résultats obtenus grâce au financement du programme DMLA devront être présentés à la réunion annuelle du RRSV.</p>
<b>Diffusion et utilisation des résultats par les partenaires</b>	<p>Les titulaires de l'octroi s'engagent à autoriser les partenaires à utiliser le rapport final et les résultats de recherche ayant fait l'objet d'une diffusion publique par le chercheur (dans le cadre d'une publication scientifique, d'une conférence, d'un colloque, d'un congrès ou d'une publication dans un site Internet), notamment à des fins de reproduction, de traduction, d'exécution ou de communication au public par quelque moyen que ce soit, de même que toute autre forme d'utilisation. Cette utilisation doit être faite dans le respect du droit d'auteur et uniquement à des fins non commerciales.</p>
<b>Mobilisation des connaissances</b>	<p>Le FRQS encourage les titulaires d'un octroi à mener et à participer à des activités de mobilisation des connaissances (transfert, partage, valorisation, mise en valeur et diffusion) auprès des milieux de pratique et du grand public, lorsque ces activités sont pertinentes. Veuillez prendre connaissance du document <a href="#">Mobilisation des connaissances</a> dans la boîte à outils.</p>

## ENGAGEMENT DU CANDIDAT

En transmettant sa demande, le candidat s'engage, entre autres, à :

- respecter les [Règles générales communes](#), la [Politique de libre accès aux résultats de recherche](#) publiés du FRQS et l'ensemble des conditions et exigences décrites dans le formulaire électronique ainsi que dans les règles du programme
- transmettre, à la demande du FRQS, certains documents additionnels reliés à l'utilisation de la subvention
- respecter les normes d'éthique et d'intégrité définies dans le document [Standards en éthique de la recherche et d'intégrité scientifique](#) du FRQS et dans la [Politique sur la conduite responsable en recherche](#) des Fonds de recherche du Québec
- autoriser le FRQS à conserver et à utiliser tous les renseignements personnels et scientifiques contenus dans son dossier conformément aux modalités décrites dans le document [Accès aux documents et protection des renseignements personnels](#) et sous la condition que les personnes ayant accès à des renseignements personnels en respectent le caractère confidentiel





## ENGAGEMENT DE L'ÉTABLISSEMENT D'ACCUEIL

L'établissement d'accueil s'engage à :

- fournir des laboratoires ou des locaux de recherche fonctionnels et l'équipement de base nécessaire à la réalisation du projet de recherche
- offrir un environnement qui respecte les normes d'éthique et d'intégrité définies dans le document [Standards en éthique de la recherche et d'intégrité scientifique](#) du FRQS et dans la [Politique sur la conduite responsable en recherche](#) des Fonds de recherche du Québec

## MODIFICATIONS IMPORTANTES DEPUIS LE DERNIER CONCOURS

- Durée de la subvention
- Aucune possibilité de renouvellement
- Dépenses admissibles pour les salaires des étudiants et stagiaires postdoctoraux
- Résultats de recherche et transfert de connaissances

## PARTENAIRES

**Fondation Antoine-Turmel et Réseau de Recherche en Santé de la Vision du FRQS**